

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de présents : 8  
Qui ont pris part aux délibérations : 8

**Etaient présents** : Mesdames Laurence GARNIER et Nadine LACOURTABLAISE.  
Mrs Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

**Excusées** : Mesdames Magali DEBERTOLIS et Dominique MORTIER

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence GARNIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE** : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

**COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

***Ecole BDR – conseil d'administration*** : 168 élèves inscrits en progression notamment grâce au nouveau groupe de Gospel (+ d'inscriptions adultes et + d'inscriptions de personnes extérieures à l'ancienne CCBDSR). Problème de personnel beaucoup de difficulté à recruter des professeurs.

Parcours découverte, le conservatoire organise une matinée découverte 1 fois / mois pour enfants et adultes. L'école de musique souhaite renouer avec les écoles primaires des communes.

Grand Bourg Agglomération a accordé une subvention de 28 000.00 € pour l'école et 3 000.00 € pour les curiosités

Les Curiosités se déroulent de mars à mai. Un flyer sera déposé sur panneau pocket et sur le site de la commune chaque mois pour annoncer le programme.

***ONF*** : Patrice Grosbois a rencontré M. PIVOT et indique qu'aucune coupe sera faite cette année.

***Pompiers Tossiat assemblée générale*** : Activités 2023 : 72 sorties – Effectifs + 4 pompiers dont 3 personnes de Journans.

***Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain – assemblée générale*** : Borne de recharge voiture électrique : possibilité d'installer une borne sur la commune. Le SIEA va adresser prochainement un dossier à toutes les communes. Si la commune adhère à ce projet une souscription de 500.00 € lui sera demandée. Le jour ou la collectivité décidera d'installer cette borne elle sera alors subventionnée à hauteur de 80% par le SIEA.

***Fibre*** : le dossier avance, de nouveaux poteaux pour la fibre seront posés par l'entreprise S.B.T.P. se qui permettra de supprimer 2 poteaux télécom à Boisserolles. Orange nous adresse un devis prochainement.

***Réseau électrique*** : un renforcement du réseau électrique est prévu à Boisserolles et au Village. L'entreprise SOBECA réalisera les travaux pour le compte d'EDF.

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Présentation du compte administratif de l'année 2023 de la commune qui se résume de la façon suivante :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	284 774.56 €	377 787.85 €	96 927.64 €	79 451.06 €
Résultat de l'exercice		93 013.29 €	17 476.58 €	
Excédent ou déficit reporté		50 081.44 €	45 047.09 €	
Reste à réaliser			32 300.00 €	14 000.00 €
Excédent ou déficit de clôture		<b>143 094.73 €</b>	<b>80 823.67 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité (le maire ne prend pas part au vote pour le compte administratif) :

- Adopte le compte administratif et approuve le compte de gestion établi par le Receveur Municipal dont les résultats sont conformes à ceux de la commune.
- Approuve l'affectation du résultat du budget principal, de la façon suivante :
  - 80 823.67 € à l'investissement, au compte 1068
  - 62 271.06 € laissés en fonctionnement au compte 002

### PERSONNEL COMMUNAL

**Agent technique** : afin de pallier à l'absence de Christophe Chrestin, et pour compléter le 2 jours par semaine de Richard Valençon, M. Frédéric Rouabah, actuellement agent technique à mi-temps à la commune de Ramasse, viendra à compter de début mars travailler 1 jour par semaine à Journans, le jeudi.

### Modification du tableau des emplois permanents :

En raison du prochain départ Nadège et afin d'effectuer un doublage de poste, le maire propose de modifier le tableau des emplois permanents en créant un poste d'adjoint administratif, d'une durée hebdomadaire de service de 18 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le Maire et les adjoints ont reçues plusieurs candidates. Mme Justine SEGAUD sera recrutée en CDD à 18h jusqu'en décembre 2024.

### ECOLE : compte-rendu conseil d'école du 2 février 2024

#### Prévision effectif rentrée 2024

2 PS / 5MS / 3GS/ 8 CP/ 3 CE1 / 5 CE2/ 6 CM1/ 2 CM2

2 arrivées chez les petits pour 3 départs de CM2

#### Rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu, le 24 janvier 2024, de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain concernant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 pour une durée de 3 ans.

Actuellement l'organisation de la semaine scolaire à Journans est de 4 jours, et rappelle les horaires de l'école.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Classe	9 h 00 – 12 h 00	9 h 00 – 12 h 00	9 h 00 – 12 h 00	9 h 00 – 12 h 00
Pause méridienne	12 h 00 – 13 h 30	12 h 00 – 13 h 30	12 h 00 – 13 h 30	12 h 00 – 13 h 30
Classe	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30

Suite au conseil d'école du 6 février dernier, la proposition de l'accueil scolaire sur 4 jours a été reconduite. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide, en accord avec le conseil d'école, de maintenir la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024 pour une durée de 3 ans.

### Demande de matériel à la mairie

- Bac à sable pour les petits dans la cour de récréation : le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour cette année en raison des achats déjà effectués depuis septembre 2023. Mobilier classe du bas et écran interactif tactile Android début janvier 2024.



- Haut-parleur de musique pour le spectacle de l'école. La mairie ne disposant pas de ce type de matériel, le Sou des écoles prendra en charge la fourniture des haut-parleurs qui seront utilisés dans la foulée pour la Kermesse.

### **TRAVAUX :**

Un point est fait sur l'avancement des travaux :

- AD'Ap école : présentation des propositions faites par le cabinet d'Architecture BEL AIR.
- ALEC : restitution de l'étude de chauffage école. Elle sera envoyée au cabinet d'architecture. Une présentation de cette étude sera faite lors de la prochaine séance.
- Pose de Leds – bloc mairie : les travaux sont terminés
- Camping : les travaux avant ouverture avancent. L'entreprise Falaise / Bossan interviendra fin mars pour les travaux de terrassement en fonction de la météo.

### **GRAND BOURG AGGLOMERATION**

#### **Schéma cyclable**

Monsieur le Maire présente le schéma cyclable adopté par le conseil communautaire le 9 octobre 2023. Ce schéma se veut ambitieux et prévoit un niveau d'investissement important, avec pour objectif principal d'accompagner les habitants actifs de notre territoire vers des formes de mobilités alternatives à la voiture individuelle. La déclinaison de ce schéma cyclable ne pourra être réalisée sans l'implication de chacune des communes du territoire. Cette ambition collective, forte qui nous engage tous, est détaillée dans le document annexé.

En matière de **création d'infrastructures cyclables**, Grand Bourg Agglomération assure un rôle de pilotage des opérations pour la création d'un réseau d'armature et d'accompagnement technique et financier des communes, maître d'ouvrage des réseaux de liaison et de desserte locale.

Dans ce schéma, Grand Bourg Agglomération a également fait le choix d'accompagner les communes dans la **mise en œuvre de stationnement vélo**. Chaque commune pourra ainsi bénéficier dès cette année d'un financement à hauteur de 75 % de l'investissement pour l'installation d'arceaux de stationnement vélo.

Coût arceaux de stationnement vélo :

Fourniture seule : 250.00 € TTC - financement GBA 187.50 € et commune 62.50 €

Fourniture et installation : 300.00 € TTC - financement GBA 225.00 € et commune 75.00 €

Pour les communes de moins de 5000 habitants, il est préconisé l'installation d'1 arceau pour 60 habitants.

Pour Journans : 388 hab /60 = 6.466 arceaux (1 arceaux offre 2 places de stationnement vélo) soit 14 places maximum.

Actuellement la commune comptabilise déjà 10 places – 2 râteliers « pince roue » de 5 places installés à l'école et sur la place.

La commune peut donc prétendre à une dotation de 2 arceaux vélo soit 4 places.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 8 voix pour, valide l'acquisition de 2 arceaux pour un montant de 500.00 € financé à hauteur de 75 % par Grand Bourg Agglomération soit un reste à charge de 125.00 € pour la commune et autorise le maire à compléter et à déposer le formulaire auprès de Grand Bourg Agglomération.

### **VOIE DOUCE INTERCOMMUNALE**

Restitution de l'étude de faisabilité concernant le projet de voie douce reliant Druillat à Ceyzériat.

Présentation du tracé le plus adapté, les aménagements nécessaires à la réalisation de la voie, ainsi que les coûts liés à cette création. Un courrier conjoint des communes concernées sera adressé au Conseil Départemental de l'Ain pour nous donner sa position concernant les acquisitions foncières éventuelles le long de la RD 52.

### **DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

Parcelles B 1465 et 1690 d'une contenance de 1167 m<sup>2</sup> situées 193 rue du Moulin.

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente énumérée ci-dessus.

### **ORDINATEUR MAIRIE**

Il convient de faire l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie afin que le doublage du poste de secrétariat puisse se faire en toute sérénité. Cet ordinateur servira par la suite pour les élus et les réunions.

Le coût est de 650 € TTC + 115 € TTC licence  
Le conseil municipal valide l'achat de l'ordinateur.

### **BANDEAUX CHAPELLE**

L'entreprise PERRET est venue effectuer le changement et l'habillage des bandeaux de la Chapelle.  
Suite à la réunion de chantier, il conviendrait également d'habiller d'autres bandeaux afin qu'ils ne s'abiment pas, l'ensemble sera protégé.

Le coût supplémentaire des travaux s'élèverait à 1 026.00 € H.T (726.00 € de fourniture et 300.00 € d'installation d'échafaudage).

Le conseil municipal valide le supplément des travaux.

### **BUDGET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2024.

Chapitre	BP 2023	25 %
20 : immobilisations incorporelles	10 717.00 €	2 679.25 €
21 : immobilisations corporelles	97 380.00 €	24 345.00 €
23 : immobilisations en cours	73 500.00 €	18 375.00 €
TOTAL	181 597.00 €	45 399.25 €

Lors du conseil du 1<sup>er</sup> février 2024 une délibération avait déjà été prise validant la prise en charge de 6 922.80 € de travaux au chapitre 21 à savoir :

SPEECHI - Ecran tactile classe maternelle – compte 2184 : 2 032.80 €

FALAISE TP – Camping municipal -Terrassement emplacements camping-car – compte 2113 : 2830.00 €

FALAISE TP – Camping municipal – Stationnement PMR – compte 2113 : 2 060.00 €

Nouvelle proposition de crédits :

BEL AIR ARCHITECTURES - compte 231 opération 19 : 3 600.00 €

NOVAE INFORATIQUE – compte 2183 : 765.00 €

Entreprise PERRET – compte 2131 : 1 079.00 €

Le conseil municipal, a l'unanimité, valide les nouveaux crédits.

### **PLU**

Présentation au conseil municipal du travail effectué par le cabinet BERTHET concernant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

### **URBANISME**

DP 001 197 24 B 0003 – DELAYE Florent – 61, montée de Saint Valérien – construction d'une piscine, d'un pool housse et pose de 5 panneaux photovoltaïques en toiture – parcelle ZC 106 – Accord – non opposition le 22.02.2024.

DP 001 197 24 B 0004 – DEROGNAT Marie – 131, chemin des Grandes Vignes - Installation d'une pergola – parcelle ZC 86

CU 001 197 24 B 0007 – ESSENTIEL NOTAIRES – connaître le droit de l'urbanisme applicable à la parcelle B 1178 et ZK 25 – 68, rue de la Balme – certificat délivré le 19/02/2024.

### QUESTIONS DIVERSES


**Commune de Tossiat** : Depuis 1992, la commune de Tossiat est jumelée avec la commune allemande d'Hackenheim, ville de Rhénanie Palatinat de plus de 2000 habitants. La commune de Tossiat se pose la question d'ouvrir le comité de jumelage à des communes voisines, avec lesquelles des liens se sont noués, soit avec l'Allemagne soit avec la Roumanie. La commune de Tossiat nous demande si la Commune souhaite participer. Une rencontre avec les élus de Tossiat sera demandée pour disposer d'information supplémentaire.

**Rue du Moulin** : Le cabinet Chanel-Grand, en présence du Département, de la municipalité et des riverains concernés a effectué le bornage le 6 mars 2024. Le procès-verbal va être établi et sera adressé en mairie afin que toute les personnes concernées le signe.

**Réunion inter quartier Tossiat Journans** : Prochaine réunion le 18 mars 2024 à 19h00 salle des associations à Journans.

Le maire lève la séance à 23 h30

Le Maire,  
André TONNELIER



La secrétaire,  
Laurence GARNIER

